

LA MONTAGNE

Saint-Plaisir

La laïcité grandit à l'espace Jacky-Pinaud

Publié le 18/03/2024



Didier Thévenoux, le maire de Saint-Plaisir, s'est chargé de recouvrir les racines de l'arbre de la laïcité, sous le regard des écoliers et des personnalités. © Droits réservés

Saint-Plaisir. Un arbre de la laïcité sur l'espace Jacky-Pinaud.

Vivre égaux, loin des violences, des pensées religieuses, du racisme, telle est la doctrine de la laïcité instaurée par les lois de 1905 et de 1907, revues et corrigées par celle du 24 août 2021.

À Saint-Plaisir, les enfants de l'école publique ont participé à la plantation d'un arbre de la laïcité, sous le regard du conseil municipal conduit par le maire Didier Thévenoux et de son collègue de Franchesse, Gérard Vernis, les deux communes fonctionnant en RPI (*). Il s'agit d'un prunus.

Chaque enfant était porteur d'un panneau et d'une phrase forte : « Tous différents et égaux », « Je pense par moi-même », « A l'école, on partage les mêmes connaissances »...

Dans leurs allocutions, Didier Thévenoux, Thierry Dumont et Yannick Monnet se sont réjouis que la laïcité soit devenue un droit imprescriptible grâce auquel chacun, chacune, petit ou grand, dispose librement de la

pensée, de l'expression égalitaire et fraternelle, du droit de croire ou de ne pas croire.

C'est sur l'espace Jacky-Pinaud, au pied de la salle d'activités sportives et associatives, que l'arbre de la laïcité va désormais croître et faire de l'ombre aux « cocheriaux », ces petits champignons qui ont donné leur nom... aux habitants de la commune !

(*) En présence également du député Yannick Monnet, de la conseillère départementale Joëlle Barland, de Virginie Dumet, représentante de l'inspecteur de l'Éducation nationale Jérôme Le Gall, de Thierry Dumont, président de l'Union départementale des DDEN et de Dominique Gondoux, président de la section de Lurcy-Lévis de ce même organisme.

-